



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RU-901-03-2017

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro RU-901-03-2017 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-2014 de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Que lors d'une séance ordinaire tenue le 11 juillet 2017, le conseil a adopté le projet de règlement numéro RU-901-03-2017 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-2014 aux fins d'inclure des dispositions concernant l'obligation d'obtention d'un permis d'occupation annuelle relatif aux résidences de tourisimes.

1. Que l'objet de ce règlement est de :
 - spécifier l'obligation d'obtenir un certificat d'occupation pour la location de résidences de tourisimes;
 - spécifier la durée du certificat d'occupation;
 - spécifier le coût du certificat d'occupation.
2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **7 août 2017, à 18h00** à l'hôtel de ville de la municipalité, situé au 88 rue des Érables à Grenville-sur-la-Rouge.
3. Qu'au cours de cette assemblée, le maire ou toute autre personne désigné par lui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Que le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Qu'une copie du projet de règlement est disponible pour consultation aux bureaux de l'hôtel de ville, situé au 88 rue des Érables à Grenville-sur-la-Rouge, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h le vendredi.

Donné à Grenville-sur-la-Rouge, ce 27^e jour du mois de juillet de l'an 2017.

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier